

# Procès-Verbal du Conseil d'École n°2

Date :  
Ouverture de séance :  
Secrétaire de séance :

22 / 02 / 2024
17 h 30
Mme BERTRAND-LECANNELIER

École Primaire Marie CURIE

Inspection  
de l'Éducation Nationale

Circonscription de  
Montigny-lès-Metz  
<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57montigny/>

Dossier suivi par :  
Mr. PANATO  
Directeur

Adresse :  
16 rue Jean MACE  
57 860 Montois-la-Montagne

Téléphone :

① Élémentaire : 03 82 45 18 59

① Maternelle : 03 82 45 18 58

Mèl :

✉ [ce.0572943@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0572943@ac-nancy-metz.fr)

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
8h30 à 12h  
et de 13h45 à 16h15

Fonction	NOM	Présent	Excusé	Absent
Président	M. PANATO	✓		
I.E.N. ou représentant	Mme SPELLER		✓	
Maire ou représentant	Mme VANNI	✓		
Adjoint ou représentant	M. BENHALIMA	✓		
Enseignants	Mme BERTRAND-LECANNELIER	✓		
	Mme BOUSENDORFER	✓		
	Mme CARMIER	✓		
	Mme DUPRE	✓		
	Mme GARDIENNET	✓		
	Mme GRIVEL		✓	
	Mme KOSOW	✓		
	Mme LANG	✓		
	Mme MASDURAUD		✓	
	Mme POTIER	✓		
	Mme PITEUX	✓		
	Mme SALOMON	✓		
	Mme TEKIELI	✓		
	Représentant du RASED	Mme WITEK-LACOUR		✓
Parents élus titulaires	Mme BAILLET	✓		
	Mme BIANCO	✓		
	Mme CAVALERI		✓	
	Mme GORNIK	✓		
	Mme JOHANN	✓		
	Mme KEHLI	✓		
	M. LORENTZ	✓		
	Mme KULIK	✓		
	Mme MONTALBANO	✓		
	Mme MONTUZET	✓		
	Mme WALESA	✓ (arrivée 18h05)		
Parents élus suppléants	Mme BALHS	✓		
	M. FINETTO			✓
	M. RIBEIRO			✓
Invité	Mme BERDAI	✓		

## Préambule

Le procès-verbal du conseil d'école n°1 du 9 novembre 2023 est approuvé.

**Les points à l'ordre du jour :**

Point	Titre
1	Organisation pédagogique
2	Hygiène, santé et sécurité
3	Projets pédagogiques 2023 / 2024
4	Travaux et numérique

1	Organisation pédagogique
---	--------------------------

► **Effectifs & évolution** :

4 radiations et 0 inscriptions depuis le début de l'année scolaire. 1 nouvelle inscription annoncée mais à confirmer.

MATERNELLE	
<b>CYCLE I</b>	<b>71</b>
PS	23
MS	32
GS	16
ELEMENTAIRE :	
<b>CYCLE II</b>	<b>90</b>
CP	31
CE1	29
CE2	30
<b>CYCLE III</b>	<b>73</b>
CM1	41
CM2	32
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>

► **Carte scolaire**

Une fermeture de classe à l'élémentaire est annoncée pour la rentrée de septembre 2024.

Les effectifs en cycle 1 étant en hausse, la constitution d'une classe de GSCP est fort probable. Cela impliquerait donc à nouveau que des élèves de GS seraient accueillis dans le bâtiment élémentaire, avec toutes les contraintes inhérentes.

Bien que le fonctionnement ne soit pas encore arrêté, il est demandé aux élus si une entrée pourra à nouveau se faire par le portail de la salle des sports.

La mobilisation d'une ATSEM à la journée sur ce poste est également à envisager.

► **Relations équipe pédagogique – responsables légaux**

○ **APE**

[Sous-section 2 : Les associations de parents d'élèves \(Articles D111-6 à D111-9\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://legifrance.gouv.fr)

Extrait du Code de l'Education, Article D111-6, décret du 29 juillet 2006 :

« Les articles D. 111-7 à D. 111-10 et D. 111-14 sont applicables aux associations de parents d'élèves, regroupant exclusivement des parents d'élèves auxquels sont assimilées les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves et ayant pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves, représentées au conseil d'école et à celles représentées au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. Les mêmes articles sont applicables aux associations de parents d'élèves représentées au Conseil supérieur de l'éducation, dans les conseils académiques et dans les conseils départementaux de l'éducation nationale. »

Suite à une nouvelle problématique avec cette association, les tracts des associations et clubs non partenaires de l'école ne seront plus distribués.

○ **Responsables légaux :**

**Rappel :** (cf PV du CE n°1 du 09/11/2023)

Il est important qu'en cas de problème, les responsables légaux demandent un rendez-vous au préalable et sans tarder avec le/les enseignant(s) concerné(s) plutôt que d'aller voir directement le directeur, de faire remonter à l'Inspection, ou d'essayer de faire des « pétitions ».

Il est rappelé que ce procédé est assimilé à de la diffamation envers un agent de l'état dans l'exercice de ses fonctions, surtout si des solutions n'ont pas été recherchées auprès de l'équipe au préalable.

Il est rappelé en outre que :

- Les interpellations au portail ou autre de l'équipe pédagogique sont à proscrire. Cela entraîne des perturbations dans le fonctionnement de l'école.
- La communication via l'ENT doit se faire en écrivant à « Enseignants du groupe », et pas seulement l'enseignant souhaité. Le directeur et les autres enseignants de la classe (le cas échéant) sont ainsi informés. Le fait que le directeur soit informé n'appelle pas obligatoirement une réponse de sa part. Ce sont les enseignants qui gèrent en priorité leurs problématiques de classe.

Enfin, l'équipe pédagogique s'inquiète du nombre de personnes en retard, qui perturbe également le fonctionnement de l'école. La vigilance de tous sur ce sujet est demandée. Un mot sera diffusé à la rentrée à ce propos.

**2**

**Hygiène, santé et sécurité**

► **Harcèlement :**

**Rappel :** (cf PV du CE n°1 du 09/11/2023) En référence à [l'article R.411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août 2023](#), les élèves doivent être préservés de tout comportement intentionnel et répété faisant peser sur eux un risque caractérisé sur leur sécurité ou leur santé.

« le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. »

Les mesures d'exclusion ne peuvent être prononcées directement par le directeur. Cela implique en outre que tout est été tenté auparavant pour résoudre le problème.

Pour ce faire, et afin d'éviter que certaines tensions entre élèves ou situations d'intimidation ne s'installent, l'école est engagée dans le programme national pHARe (plan de prévention du HARcèlement à destination des écoles) qui a pour objectifs de prévenir et prendre en charge les phénomènes de harcèlement au sein des établissements, de travailler sur le climat scolaire et de former une communauté protectrice pour les élèves.

L'école met en place les actions suivantes :

- Mise en œuvre d'un protocole de prise en charge des situations de harcèlement : Rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant ces entretiens individuels ou collectifs réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent, ainsi, acteurs de la résolution du problème. Les parents sont informés de l'évolution de la situation ;
- Des séances d'apprentissage consacrées à la prévention du harcèlement et au développement de compétences psychosociales des élèves à partir du CP ;
- Sensibilisation des familles (lors des réunions de rentrée) et des personnels ;
- En outre, pour les situations le nécessitant, l'Inspectrice de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.

Dans ce cadre, toute situation d'intimidation doit être signalée rapidement à la communauté éducative pour être prise en charge par tous les élèves, parents ou personnels qui en a connaissance.

Il est rappelé en outre que l'on ne parlera pas de harcèlement en maternelle, et qu'un élève porteur d'un handicap / trouble (exemples : autisme, TDA/H) ne saurait être assimilé comme auteur de faits de harcèlement.

Un élève porteur de trouble ou victime de handicap ne saurait être ostracisé sur ce seul principe, car il n'est pas responsable de ses actes. Cela n'enlève rien à la nécessaire vigilance de l'équipe.

A l'heure actuelle, plusieurs situations signalées ont été traitées mais aucune ne relève du harcèlement. Cela ne signifie pas que l'équipe minimise ces événements. Ils font tous l'objet d'un travail attentif, qui peut prendre plusieurs semaines.

Il est rappelé l'importance de la co-éducation. Familles et écoles se doivent d'avoir un discours similaire afin de pouvoir résoudre les situations conflictuelles

► **Intempéries :**

Les RPE s'interrogent sur le protocole de remise en état des cours et du parking en cas d'intempérie (verglas, neige). Cela pose un problème de sécurité.

Des axes prioritaires ainsi que les bâtiments municipaux, pharmacie sont déneigés en priorité. De plus, le personnel, déjà peu nombreux, et extrêmement sollicités dans ce genre d'occasion.

La mise à disposition d'un bac de sel est proposée. Le conseil des maîtres réfléchira à cette proposition.

► **Sanitaires du préau de l'élémentaire :**

La problématique de l'irrespect ne concerne plus que les garçons, mais également les filles.

Chez les garçons, la responsabilité est imputable à des jeux inappropriés.

Ces problématiques ont été abordés en classe par les enseignants.

Les élèves de CM1 ont réalisé un questionnaire à l'attention de leurs camarades de l'élémentaire.

Les RPE proposent de faire un mot à l'attention de tous les parents.

Une absence de consommable (papiers hygiénique, savon) est également parfois constaté, y compris chez les adultes. Cela peut également être la cause de certaines dégradations. Ce problème a déjà été signalé.

Un curage et une inspection par caméra des canalisations est prévu. Les toilettes sont concernées.

**3**

**Projets pédagogiques 2023 / 2024**

Présentation des projets en cours ou déjà réalisés. Il s'agit bien ici de « projets » qui n'engagent en rien l'école et les enseignants. Certains pourront être annulés ou modifiés, d'autres ajoutés.

Nous disposons d'un budget de **12 000 €** pour nos projets de sorties scolaires. Cela sur facturation municipale. La répartition de ces crédits par classe est au prorata du nombre d'élèves.

Les frais liés à l'enseignement de la natation (entrées piscine + transport) sont en sus.

Nous remercions la municipalité pour le budget alloué.

La coopérative prend en charge le reste. Une participation financière exceptionnelle pouvant être demandée aux familles. Les activités ci-après prises en charge par la coopérative de l'école sont précisées.

Dans la mesure du possible, les différents déplacements mêlent plusieurs classes afin de rentabiliser les bus. Pour rappel, le nombre standard de places dans les bus qui sont alloués à l'école est de 57 places. Le conseiller pédagogique E.P.S. de la circonscription recommandait une répartition comme suit : 50 élèves et 7 adultes.

Le choix des sorties et des accompagnateurs est du seul ressort de l'équipe pédagogique.

### **Maternelle / Cycle 1 :**

Pour tout le cycle :

- ▶ Décloisonnement (*jeudi après-midi*) ;
- ▶ Classes ouvertes (*vendredi après-midi*) ;
- ▶ Semaine du goût (*du 16 au 21 octobre*) ;

Chaque classe a voyagé dans un pays différent de l'hémisphère sud pour découvrir des saveurs du monde :

- PSMS A : Australie ;
- PSMS B : Argentine ;
- PSGS : Brésil.

Une classe par jour cuisinait pour toutes les autres classes. Les recettes étaient préparées le jour-même voire la veille dans certains cas.

Des adultes sont venus aider les maîtresses.

- ▶ Visite de Saint-Nicolas (*vendredi 8 décembre*) ;
- ▶ Visite du Père Noël (*vendredi 22 décembre*) ;
- ▶ Sortie au parc animalier de Sainte-Croix (*lundi 24 juin*) ;
- ▶ Séance de découverte du baby hand avec le HBC Montois (*à confirmer*).

#### **Classe de PSMS, Mmes MASDURAUD & LANG :**

- ▶ Rencontre danse à Saint-Privat-la-Montagne (*mardi 4 juin*).

#### **Classe de PSMS, Mme SALOMON :**

- ▶ Rencontre danse à Saint-Privat-la-Montagne (*mardi 4 juin*).

▶

#### **Classe de PSGS, Mmes BERTRAND-LECANNELIER :**

- ▶ Rencontre USEP : Gestes naturels (uniquement les GS) (*jeudi 6 juin*).

### **Élémentaire :**

Pour toutes les classes :

- ▶ Bibliothèque municipale : Toutes les classes se rendent à la bibliothèque un jeudi sur deux ;
- ▶ USEP école : Course longue, stade de Montois-la-Montagne (*vendredi 20 octobre, puis vendredi 10 novembre → ANNULÉE*). Rencontre ouverte au public, au stade ;
- ▶ Elections du CME. Les élèves pouvant se porter candidats sont les élèves de CM2. Ils sont incités à faire campagne. Le vote a eu lieu à la mairie. (*vendredi 17 novembre*) ;
- ▶ USEP école : Course-saut-lancer (*semaine du 19 au 21 décembre*). Les épreuves sont à destination des élèves de cycle 2. Les ateliers et les groupes étaient encadrés par les élèves de cycle 3.
- ▶ Vieux métiers d'Azannes (*mardi 9 avril*) ;
- ▶ Pique-nique de fin d'année (*jeudi 4 juillet*).

Certaines classes :

- ▶ Concours Mosel'Lire, en partenariat avec la bibliothèque municipale.
- ▶ Classes de CE1 + CM1CM2 + CM2 : Classe verte à Vigy.

## **Cycle 2 :**

Pour tout le cycle :

### **Classe de CPCE1 A, Mme CARMIER :**

- ▶ Séance de découverte du football avec le FC Montois ;
- ▶ Le projet école & cinéma prévu ne pourra malheureusement pas se faire. Il est financé pour des cinémas mosellans. Le plus proche est à Joeuf (Meurthe-et-Moselle). Le coût du déplacement vers les cinémas partenaires en Moselle serait beaucoup trop important
- ▶ Rencontre avec un auteur : Fleur OURY, dans le cadre du concours Mosel'Lire (*vendredi 12 avril matin*).

### **Classe de CPCE1 B, Mme BOUSENDORFER :**

- ▶ Séance de découverte du football avec le FC Montois ;
- ▶ Le projet école & cinéma prévu ne pourra malheureusement pas se faire. Il est financé pour des cinémas mosellans. Le plus proche est à Joeuf (Meurthe-et-Moselle). Le coût du déplacement vers les cinémas partenaires en Moselle serait beaucoup trop important

### **Classe de CE1, Mme PITEUX :**

- ▶ Séance de découverte du football avec le FC Montois ;
- ▶ Cinéma (*lundi 8 avril*) ;

### **Classe de CE2, Mme DUPRE :**

- ▶ Basket avec le club de Sainte-Marie-aux-Chênes (*les jeudis, du 14 mars au 18 avril*) ;
- ▶ Cinéma (*lundi 8 avril*).

### **Classe de CE2CM1, Mmes TEKIELI & DELHEM :**

- ▶ Visioconférence : « *Le monde du vivant* » (*vendredi 13 octobre*) ;
- ▶ Basket avec le club de Sainte-Marie-aux-Chênes (*les lundis, du 11 mars au 15 avril*) ;
- ▶ Cinéma (*lundi 8 avril*) ;
- ▶ Projet « *Fanfare* », dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (*mardi 18 juin*).

Mme TEKIELI s'est portée volontaire pour reprendre le projet de la classe de CM2 (à confirmer).

## **Cycle 3 :**

Pour tout le cycle :

- ▶ Cycle tennis de table avec l'aide de Christian THIL du club de tennis de table loisirs de Montois-la-Montagne ;
  - Rencontre « *Premiers pas pongistes* » CM2 (*mardi 09 janvier*) ;
  - Rencontre « *Premiers pas pongistes* » CM1 (*mardi 19 mars*) ;
  - Atelier pour les CE2 (*mardi 26 mars*).
- ▶ Spectacle « *C'était pour rire* » de Thomas DELVAUX sur le thème du harcèlement (*vendredi 15 décembre, en visio*).

### **Classe de CM1, Mme GARDIENNET & M. PANATO :**

- ▶ Visioconférence : « *Le monde du vivant* » (*vendredi 13 octobre*) ;
- ▶ Exposition « *Terre Terrain Territoire* » au Cap Orne ;

Le coût de cette sortie ainsi que le transport sont entièrement pris en charge par la CCPOM.

- ▶ Basket avec le club de Sainte-Marie-aux-Chênes.

### **Classe de CM1CM2, Mmes KOSOW & GARDIENNET :**

- ▶ Visioconférence : « *Le monde du vivant* » (*vendredi 13 octobre*) ;
- ▶ Visioconférence « *Internet responsable* » (*vendredi 9 février*)
- ▶ Enseignement de la natation, piscine d'Hagondange (*les lundis et jeudis, du 11 mars au 18 avril*).

### Classe de CM2, Mme GRIVEL :

- ▶ Enseignement de la natation, piscine d'Hagondange (*les lundi et jeudis, du 11 mars au 18 avril*) ;
- ▶ Projet « Fanfare », dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 (*mardi 18 juin*).

Le projet a été retiré à la classe.

ATTENTION ! Pour ces deux classes, le départ pour la piscine d'Hagondange se fera à 13h10. L'équipe est consciente des problématiques éventuelles que cela engendre pour les familles, mais c'est la seule solution. Il faut plutôt se réjouir que la mairie ait réussie à finalement trouver des créneaux. Les élus en sont remerciés.

Le directeur informera le périscolaire.

Aucune solution n'a été trouvée pour les GS & CP cependant, les deux autres niveaux concernés par la politique départementale et les priorités relatives à l'enseignement de la natation.

### Tous les CM2 :

- ▶ Permis internet : Plusieurs séances avec le policier municipal (*à confirmer*).

### **Pour toutes les classes de l'école :**

- ▶ **Projet « Silence, on lit »** :

Le projet est mené dans certaines classes, en fonction du temps.

- ▶ **Carnaval** : Le périscolaire a été informé. (*mardi 13 février*).

- ▶ **Match des Dragonnes de Metz Handball** (*samedi 17 février. Hors temps scolaire*)

Les places sont offertes par le club, le bus est financé par l'association USEP Les Alouettes de l'école. Le bus était cette année plein.

- ▶ **Projet cyclo** :

- En maternelle : des vélos et autres engins roulants sont mis à disposition des élèves pendant certaines récréations ;
- Intervention Prévention Sécurité routière dans les classes par le policier municipal ;
- Ateliers dans la cour : *dates à déterminer*.

Le parking sera à nouveau réservé à cette occasion. Une information aux familles sera prévue.

- Formation des adultes bénévoles :

Formation par le conseiller pédagogique EPS de la circonscription (*date inconnue à ce jour*).

La formation doit obligatoirement être dispensée par une personne de l'Éducation Nationale.

- Cyclo dans Montois (tous les CM1 & CM2) :

En petits groupes, en fonction du nombre d'accompagnateurs disponibles.

- *date à déterminer*. Déplacements en groupe, signaux d'alerte ;
- *date à déterminer*. Travail de côtes et descentes.

- Fil Bleu (tous les CM1 & CM2) (Départ de Joeuf vers Base de Serry) (*samedi 29/06/2024. Hors temps scolaire. A confirmer*).

En cas d'insuffisance d'intervenants, les CM2 seront prioritaires.

Il faudrait une douzaine d'adultes rien que pour encadrer les CM2.

*La tenue des sorties cyclo est fonction de l'évolution de la situation sanitaire.*

- ▶ **Spectacle de fin d'année** (*samedi 8 juin matin*) :

Le thème retenu cette année est « **Les jeux olympiques** ».

Une réunion de préparation a été organisée (*mardi 19/12/2023 à 17h30*).

Comme à l'accoutumée, divers petits travaux demandés par l'équipe enseignante ont été réalisés. Les équipes municipales en sont remerciées.

Le dortoir devrait être de nouveau accessible en mars.

► **TBi** :

- Salle n°10 non équipée
  - Salle n°3 : La fonction tactile ne fonctionne plus (non réparable) ;
  - Salles n°1 & 9 : TBi endommagé suite aux travaux. Grésillement persistant et gênant.
- Un audit a été réalisé par la société LBI Systems le jeudi 22/02/2024 matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Conseil d'école n°3 : vendredi 28 juin 2024 à 17h30.

Les points à mettre à l'ordre du jour sont à faire parvenir pour le 09/06/2024 (date limite).

**Levée de séance :**

19 h

**Durée :**

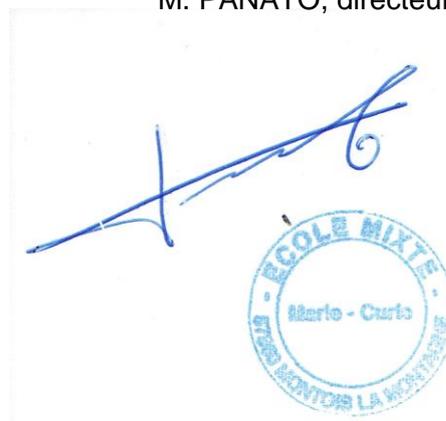
1 h 30

**La secrétaire de séance :**

Mme BERTRAND-LECANNELIER, enseignante

**Le président du conseil d'école :**

M. PANATO, directeur



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Panato'. Below the signature is a circular blue stamp. The text in the stamp reads 'EGOLE MIXTE' at the top, 'Mario - Curie' in the center, and 'CANTON DE MONTON LA MOYENNE' at the bottom.